

AVIS DE COURSE TYPE RIR

Nom de la compétition: LA SETOISE

***UN ALLER RETOUR EN COURSE ENTRE PORT CAMARGUE ET SETE
AVEC DEPARTS DECALES !***

Dates complètes: Dimanche 25 Mai et Lundi 26 Mai 2015

Lieu: Baie d'Aigues Mortes

Autorité organisatrice: Société Nautique Grau du Roi Port-Camargue

1. REGLES:

La régata sera régi par:

- les RIR,
- le présent avis de course,
- la fiche course.

2. ADMISSIBILITES ET INSCRIPTIONS

2.1 La régata est ouverte à tous les bateaux des classes A B C D E F R1 R2 R3.

2.2 Les concurrents (chaque membre d'équipage) doivent présenter au moment de leur inscription leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs.

3. DROITS A PAYER

3.1 20€ par bateau

3.2 Pour le repas du dimanche soir: 10€ par personne (inscriptions closes le jeudi 21 Mai)

4. PROGRAMME

4.1 Samedi 23 Mai:

- 16H00: clôture des inscriptions (limitées à 22 bateaux)

4.2 Dimanche 24 mai:

- 9H45: Briefing devant la Société Nautique

-10H30: Mise à disposition du comité de course pour la première étape Port Camargue /Sète pour le premier groupe de rating, puis départ décalé suivant le groupe de rating

A votre arrivée, accueil gracieux au port de Sète.

En fin d'après-midi, apéritif et repas sur le môle saint louis grâce à l'accueil de la Société Nautique de Sète.

4.3 Lundi 24 Mai:

9H30: Mise à disposition pour le départ de la seconde étape Sète/Port Camargue pour le premier groupe de rating puis départ décalé suivant le groupe de rating

17H00: Remise des prix suivi d'un apéritif

5. FICHE COURSE

La fiche course sera disponible à la confirmation des inscriptions.

6. CLASSEMENT

6.1 Le système de classement utilisée sera le suivant: 1er 1point, 2ème 2 points, etc ...

6.2 Ex-aequo: nombre de meilleures places et si besoin, classement de la dernière course.

6.3 Les bateaux disqualifiés (DSQ) ou qui ont abandonné (DNF) recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits plus un.

6.4 Le classement de la régata sera effectué par le cumul des points des deux étapes.

7. DECISION DE COURRIR

La décision de courrir d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à une course ou de rester en course , le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute reponsabilité en cas de dommage (matériel ou corporel).